

DÉPARTEMENT DANSE

HISTORIQUE

Le département danse du CNSMD de Lyon a été créé en 1985 et s'est installé au Grenier d'Abondance en 1992. Ce bâtiment, magasin construit dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle, inscrit à l'inventaire des monuments historiques et situé sur la rive gauche de la Saône, abrite la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes, ainsi que le département danse qui en occupe le 3^{ème} étage.

Né sous l'impulsion conjuguée d'Igor Eisner, de Françoise Adret et de Didier Deschamps, son premier directeur, le département danse a connu un fort développement depuis sa création. Une équipe permanente d'artistes-pédagogues aux parcours remarquables, à laquelle se joint un grand nombre de personnalités de la danse invitées, contribue à garantir la qualité et l'excellence des enseignements dispensés au sein de la formation DNSP danseur.

PROJET PÉDAGOGIQUE

L'enseignement artistique supérieur français s'inscrit dans le schéma dit de Bologne usuellement identifié par le sigle LMD : Licence, Master, Doctorat.

Le département danse s'insère dans ce schéma, depuis la rentrée 2009/2010, et propose un cycle d'études d'une durée de quatre ans. Une année préparatoire et 3 années en DNSP Danseur qui débouchent sur l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur (DNSPD) valant Bac+3. A échelle européenne, ce diplôme porte généralement le nom de « Bachelor ».

En synergie avec le schéma Référentiel Métier dessiné par le Ministère de la Culture, et porté par la dynamique de l'établissement, le département danse apporte son expertise dans la formation de jeunes danseurs professionnels de haut niveau.

Il s'attache à préserver l'équilibre entre tradition, modernité et diversité des esthétiques en adéquation avec les attentes du cœur du métier et les réalités du paysage contemporain.

L'ensemble des enseignements dispensés au sein de la formation vise à accompagner chaque étudiant dans le cheminement artistique propre à ses aspirations, à l'acquisition d'un savoir-faire et au développement d'une conscience d'interprète favorisant une insertion professionnelle réussie.

Inscrit dans une véritable dynamique de réseaux et d'ancrage dans le territoire, le département engage de nombreux partenariats avec des structures tournées vers l'enseignement, la création et la diffusion. Ces dispositifs favorisent fortement l'ouverture à divers champs artistiques à l'origine de projets pluridisciplinaires qui s'épanouissent chaque année au CNSMD.

CONCOURS D'ENTRÉE

L'entrée en formation s'effectue par voie de concours et est ouverte à tous candidats sans conditions de diplôme et/ou prérequis.

Admissibilité : l'épreuve se déroule devant un jury sous la forme d'un cours de danse classique ou contemporaine, selon la section choisie.

Ces cours sont dispensés par les enseignants du CNSMD.

L'admissibilité est validée après présentation par les candidats d'un certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique de la danse à un haut niveau.

Admission : l'épreuve se déroule devant un jury et se divise en deux parties :

- 1) présentation d'une variation en danse classique ou contemporaine, selon la section choisie. Cette variation sera préparée avec les enseignants du CNSMD, à l'issue de l'admissibilité.
- 2) entretien individuel.

Les épreuves ne sont pas publiques.

ORGANISATION DES ÉTUDES

L'effectif maximum de chacune des classes est de 14 élèves (français ou étrangers) par section et par année. Il existe deux options : classique et contemporaine.

Les études, d'une durée de 4 ans, s'organisent autour de quatre unités d'enseignement (UE) qui s'articulent sur deux semestres et totalisent en fin de cursus 180 points d'ECTS (*). (voir tableau en annexe)

(*) ECTS : *European Credit Transfer System/Système européen de transfert de crédits.*

UE 1 / discipline principale

- danse classique : classes quotidiennes et collectives, travail des spécificités techniques et stylistiques, étude du répertoire, travail du pas de deux, atelier de composition.
- danse contemporaine : classes quotidiennes et collectives, travail des spécificités techniques et stylistiques, travail de duos, ateliers de composition et d'improvisation.

UE 2 / discipline complémentaire associée à la discipline principale

- danse contemporaine pour les danseurs classiques
- danse classique pour les danseurs contemporains

UE 3 / disciplines de culture

- formation musicale, histoire de la danse
- anatomie/physiologie, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé

UE 4 / pratiques et savoirs associés

- pratiques somatiques, vocales, théâtrales, techniques de la scène (mises en situations scéniques)
- aspects juridiques et pratiques du métier, langues vivantes.

Toutes les classes sont collectives.

ÉVALUATIONS

L'évaluation des étudiants fait appel au contrôle continu sur une base semestrielle et à un contrôle en fin d'année en présence d'un jury selon les modalités suivantes :

Année Préparatoire (1^{ère} année)

cours technique dans la discipline principale et complémentaire.

DNSPD 1 (2^e année)

Pour la section classique

- exercices techniques (coef. 3) / variation classique (coef. 4)
- variation néoclassique (coef. 3) / variation contemporaine (coef. 2)

Pour la section contemporaine

- exercices techniques (coef. 3) / variation contemporaine (coef. 4)
- composition personnelle (coef. 3) / variation classique (coef. 2)

Les étudiants ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 sont autorisés à passer dans la classe supérieure.

Les disciplines complémentaires théoriques font l'objet d'un contrôle continu des connaissances à l'intérieur des unités d'enseignements, en DNSPD 1 et DNSPD 2.

DNSPD 2 (3^e année)

Au terme de cette troisième année les étudiants passent une épreuve publique devant jury qui comprend :

Pour la section classique

- variation imposée (coef. 4)
- variation libre au choix de l'étudiant en accord avec le professeur et le directeur des études chorégraphiques (coef. 3)
- variation contemporaine (coef. 3)
- pas de deux (coef. 3)
- composition personnelle (coef. 2)

Pour la section contemporaine

- variation imposée (coef. 4)
- variation libre au choix de l'étudiant en accord avec le professeur et le directeur des études chorégraphiques (coef. 3)
- variation classique (coef. 3)
- duo (coef. 3)
- composition personnelle (coef. 2)

Les étudiants ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 sont autorisés à passer en DNSPD 3 (Jeune Ballet).

DNSPD 3 / jeune ballet (4^e année)

Les étudiants en dernière année de cursus sont évalués par le biais du travail effectué avec les chorégraphes invités, et des mises en situations professionnelles, dans le cadre de la tournée annuelle du Jeune Ballet.

Au premier semestre, une note de contrôle continu est attribuée par les chorégraphes dans chaque option.

Au deuxième semestre, les étudiants passent une épreuve publique devant jury, sous forme de spectacle conduisant à l'attribution d'une note pour l'obtention du Certificat d'Interprétation.

Les points de crédits pour les deux semestres sont attribués si la moyenne des deux notes est au moins égale à 10/20.

Le cycle d'études en danse est sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel Danseur, délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 points de crédits.

LICENCE ARTS DU SPECTACLE

Parallèlement à leur cursus en danse, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire en licence Arts du spectacle, parcours « danseur/seuse-interprète », à la faveur d'un partenariat avec l'Université Lyon II.

Compte-tenu de leur inscription dans un double parcours, les étudiants intègrent par équivalence, la troisième année de licence qu'ils suivront en deux ans (DNSPD 2 – DNSPD 3).

La majorité des enseignements dispensés se déroulent dans les locaux du département danse.

L'attribution de la licence Arts du spectacle est conditionnée à l'obtention finale du diplôme DNSP danseur, validée par la commission diplôme du CNSMD, en présence des représentants de l'Université Lyon II.

Programme pédagogique :

1^{ère} année

- Méthodologie du travail universitaire
- Analyse d'œuvres chorégraphiques
- Ateliers du spectateur danse
- Cours magistraux (théâtre, danse, performances, perspectives internationales)

2^{ème} année

- Analyse d'œuvres et de spectacles de danse
- Questions chorégraphiques
- Ateliers de réalisation danse
- Approches réflexives
- Lecture de textes fondamentaux

ÉTUDES GÉNÉRALES

Les enseignements secondaires (filières ES, S, L danse, TMD) de la troisième au baccalauréat se font par le biais d'une inscription au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Cours de soutien / Tutorat Education Nationale

Le CNSMD accompagne les étudiants non bacheliers poursuivant leurs études secondaires avec le CNED et met en oeuvre des cours de soutien dispensés par des enseignants de l'Education Nationale.

De plus, deux dispositifs spécifiques sont également proposés en complément pour les filières Bac L danse et Bac TMD et mis en place par le CNSMD :

1- Bac L danse

Cours de méthodologie et préparation à l'épreuve danse à la faveur d'un partenariat avec le Lycée Juliette Récamier de Lyon et le Centre National de la Danse à Lyon.

2- Bac TMD

Cours d'analyse musicale au sein du CNSMD.

Les cours de soutien se déroulent dans les locaux du CNSMD, à l'issue de la journée de travail consacrée à la danse, et permettent aux étudiants d'accorder un temps maximal au cursus danse tout en préparant leur baccalauréat.

Les cours de soutien sont dispensés dans les matières suivantes :

- Français (2nde et 1^{ère})
- Langues vivantes (anglais, espagnol)
- Histoire-Géographie
- Philosophie
- Mathématiques
- Méthodologie
- Analyse musicale
- E.P.S.

La coordination du tutorat de l'Education Nationale est assurée par Frédéric Vidal et s'effectue en lien avec le responsable du suivi pédagogique et le chargé de scolarité du CNSMD.

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Directeur des études chorégraphiques : Jean-Claude Ciappara
Directeur des études par intérim : Davy Brun
Adjointe, chef des services administratifs : Anne-Marie Lormeau

Chargée de scolarité : Agnès Badet
Assistante administrative : Catherine Renouf
Chargée d'accueil, secrétariat : Laurence Aimo

Coordinateur pédagogique : Benoît Caussé
Maître de ballet : Gaëlle Communal Van Sleen

Danse classique : Stéphane Elizabé
Pierre Darde
Marie-Françoise Géry
Philippe Lormeau

Danse contemporaine : Juliette Beauviche
Marie-Françoise Garcia, remplacée par
Johana Lemarchand en 2017/2018
Anne Martin
Déborah Salmirs, remplacée par
Antonia Vitti

Anatomie/physiologie : Anne-Violette Bruyneel

AFCMD :	Patricia Zaretti et Robert Le Nuz
Histoire de la danse :	Florence Poudru
Formation musicale :	Laurence Commandeur, Maki Roux
Technique F.M. Alexander :	Eulalia Sagarra
Théâtre vocal :	Bruno Fontaine
Anglais :	Jessica Leigh Hackett
Musiciens accompagnateurs :	Alain Chaléard Jahye Euh Catherine Goubin Yves Maldonado Laure Rousselet Jean-Noël Siret
<i>Équipe technique associée</i>	
Régisseur lumières :	Reynald Bureau
Régisseur son :	Gilles Duroux
Costumiers :	Maïté Chantrel, Claude Murgia

LIEUX D'ÉTUDES ET DE VIE

Les **espaces** nouvellement restructurés comptent 1900 m2 (affectés au département) dont 980 m2 répartis sur cinq studios :

- 2 studios de 132 m2 et 3 grands studios de 204 m2, 237 m2, et 276 m2,
- deux salles de cours équipées et dédiées aux enseignements théoriques,
- les services administratifs du département danse.

Le CNSMD dispose d'une **résidence**. Une partie, réservée aux étudiants mineurs, est organisée en internat surveillé. L'autre partie, organisée sur le principe d'une résidence universitaire est destinée aux étudiants majeurs.

La capacité d'accueil de la résidence ne pouvant satisfaire à toutes les demandes, les chambres sont attribuées sur décision d'une commission selon des critères d'âge, d'éloignement et de ressources financières des parents, pour la durée annuelle de l'enseignement.

Le CNSMD de Lyon met également à disposition des étudiants :

- un **restaurant** dont les tarifs appliqués sont ceux des restaurants universitaires
- une **médiathèque**
- les **studios** du département danse, après les cours en fin de journée, pour la réalisation de leurs travaux de recherches personnelles.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le département danse en lien étroit avec le service de l'international accompagne les projets de mobilité dans le cadre des échanges Erasmus et Erasmus +.

DEVENIR ETUDIANT

Modalités d'inscription au concours d'entrée

Pour les candidats français et étrangers : les pré-inscriptions aux concours se font par internet sur le site : www.cnsmd-lyon.fr

Le calendrier du concours d'entrée, indiquant les dates de retour des dossiers et des épreuves, est fixé chaque année par le directeur du CNSMD.

Limite d'âge

Pour la danse classique : minimum 15 ans (le ou la candidat(e) doit avoir atteint l'âge de 15 ans, le 1er octobre de l'année du concours), maximum 18 ans (le ou la candidate(e) ne doit pas avoir atteint l'âge de 18 ans le 1er octobre de l'année en cours) ;

Pour la danse contemporaine : minimum 16 ans (le ou la candidate(e) doit avoir atteint l'âge de 16 ans, le 1er octobre de l'année du concours), maximum 20 ans (le ou la candidate(e) ne doit pas avoir atteint l'âge de 20 ans le 1er octobre de l'année du concours).

Toute demande de dérogation, aux conditions ci-dessus énoncées, doit faire l'objet d'une dispense obtenue auprès du directeur des études chorégraphiques. Cette demande devra être motivée et accompagnée d'un curriculum vitae détaillé.

Limitation des candidatures

Conformément au règlement des études : "nul ne pourra être candidat plus de trois fois (non nécessairement consécutives) au concours d'entrée dans une même discipline, dans la limite de cinq ans à partir de la première candidature. Une quatrième candidature sera octroyée au candidat qui aura été admissible au moins une fois.

Convocation des candidats

Une convocation est envoyée à chaque candidat. Toutefois, si cette convocation n'est pas parvenue une semaine avant la date du concours, il est demandé aux candidats de prendre contact avec le bureau des examens et concours.

Désistement aux épreuves

Tout candidat qui, sauf cas de force majeure dûment constaté, ne se présenterait pas à une épreuve de concours sans en avoir prévenu le conservatoire, ne sera pas autorisé à concourir l'année suivante. Cette candidature lui sera néanmoins décomptée.

ÊTRE ÉTUDIANT

Frais de scolarité

La scolarité au CNSMD de Lyon est gratuite, à l'exception :

- d'un droit de scolarité
- d'un droit de médiathèque

L'étudiant doit s'acquitter de ces frais lors de l'inscription administrative en début d'année scolaire.

Régime de protection sociale :

L'immatriculation à la sécurité sociale est obligatoire pour tous les étudiants de nationalité française âgés de 20 ans et plus. Elle doit être contractée lors de l'inscription en début d'année scolaire. Cette affiliation est également obligatoire pour les étudiants qui auront 20 ans entre le 1er septembre de l'année d'admission et le 31 août de l'année suivante. Les étudiants boursiers sont exonérés de droits de scolarité et de paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

Les étudiants ont également la possibilité de bénéficier, par l'intermédiaire du CROUS, de bourses universitaires (sur critères sociaux).

Dispositions particulières concernant les étudiants étrangers :

Les ressortissants d'états non francophones reçus au concours d'entrée doivent fournir, au moment de leur inscription administrative, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à A2 dans l'échelle de niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Les étudiants qui ne pourraient fournir ce certificat et qui auraient des difficultés dans la maîtrise de la langue française, pourront bénéficier, au cours de leur première année d'études, d'un aménagement de scolarité afin de suivre, hors du CNSMD, une session intensive d'apprentissage du français.

Si à l'issue de cette première année, quel que soit le cursus suivi, leur niveau en langue française est insuffisant, la poursuite de leur scolarité pourra être remise en cause.

Annexe - Tableau des ECTS

CNSMDL / DISCIPLINES CHOREGRAPHIQUES/DNSPD

DNSP de Danseurs 1ère année

SEMESTRE 1		Temps de cours hebdo.	Travail personnel hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS
UE 1	Discipline principale (1)	13h	2h (2)	CC (*)	18
UE 2	Discipline complémentaire (3)	4h30	1h	CC	5
UE 3	Formation musicale	2h30	1h	CC	2
	Anatomie physiologique	1h	2h	jury	2
	Histoire de la danse	2h	2h	CC	2
UE 4	Pratiques et compétences associées (4)	1h	1h	CC	1
TOTAL		24h	9h		30

SEMESTRE 2		Temps de cours hebdo.	Travail personnel hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS
UE 1	Discipline principale	14h	3h	CC + jury	18
UE 2	Discipline complémentaire	4h30	1h	CC+ jury	5
UE 3	Formation musicale	2h30	1h	CC+ jury	2
	Anatomie physiologie	1h	1h	CC	2
	Histoire de la danse	1h30	2h	CC+ jury	2
UE 4	Pratiques et compétences associées	1h30	1h	CC	1
TOTAL		25h	10h		30

(1)danse classique ou contemporaine

(2)préparation corporelle, recherche de documents ...

(3)danse classique pour les étudiants de danse contemporaine et réciproquement

(4) langues vivantes, pratiques somatiques (technique Alexander, Feldenkreis, yoga...), pratiques vocales, théâtre, (sous forme de séminaires)

(*) CC: Contrôle continu

ECTS : European Credit Transfer System/Système européen de transfert de crédits.

DNSP de Danseurs 2ème année

SEMESTRE 1		Temps de cours hebdo.	Travail personnel hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS
UE 1	Discipline principale	16h	5h	CC (*)	19
UE 2	Discipline complémentaire	5h	1h	CC	5
UE 3	Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé dans le mouvement dansé	1h	2h	CC + jury	3
UE 4	Pratiques et compétences associées	2h	1h	CC	3
TOTAL		24h	9h		30

SEMESTRE 2		Temps de cours hebdo.	Travail personnel hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS
UE 1	Discipline principale	17h	5h	CC+épreuve publique	19
UE 2	Discipline complémentaire	5h	1h	CC+épreuve publique	7
UE 3	Aspects pratiques du métier, technique de la scène (1), langues	3h	1h	CC	4
TOTAL		25h	10h		30

(1) techniques plateau, éclairage, régie son ...)

ECTS : European Credit Transfer System/Système européen de transfert de crédits.

CNSMD

Conservatoire national supérieur
musique et danse de Lyon
Géry Moutier, direction
3 quai Chauveau, C.P. 120,
F-69266 Lyon cedex 09
téléphone : 33 (0)4 72 19 26 26

DNSP de Danseurs 3ème année

SEMESTRE 1		Temps de cours hebdo.	Travail personnel hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS
UE 1	Disciplines chorégraphiques (1)	8h	3h	CC	10
UE 2	Travail de création et de répertoire	15h	4h	CC	16
UE 3	Stages en milieu professionnel, actions pédagogiques, sensibilisation des publics	2h	3h	CC	4
TOTAL		25h	10h		30

(1) Jeune Ballet

SEMESTRE 2		Temps de cours hebdo.	Travail personnel hebdo.	Modalités d'évaluation	ECTS
UE 1	Disciplines chorégraphiques	14h	6h	CC + jury	18
UE 2	Travail de création et de répertoire	10h	3h	CC	10
UE 3	Stages en milieu professionnel, actions pédagogiques, sensibilisation des publics	1	1	CC	2
TOTAL		25h	10h		30

